Saint-Jean-sur-Richelieu

GUIDE DES PARENTS

CAMP YOUHOU! Saint-Jean-sur-Richelieu

Été 2023

TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES 3

1. **Fonctionnement relatif à l'inscription** **4**
2. **Les heures d'animation du camp Youhou!** **5**
3. **Procédures pour les arrivées et les départs** **5**
4. **Code de vie du campeur Youhou!** **7**
5. **À apporter quotidiennement** **8**
6. **Code vestimentaire** **9**
7. **Objets perdus** **9**
8. **Objets personnels** **9**
9. **Maladie** **10**
10. **Administration des médicaments** **10**
11. **Allergies** **11**
12. **Baignade** **11**
13. **Urgence** **12**
14. **Coordonnées et informations** **12**
15. **Sorties** **12**
16. **Blessure** **12**

COORDONNÉES IMPORTANTES

Directeur général du Groupe Domisa
Frédéric Lanoue
Courriel : frederic.lanoue@groupedomisa.com

Directrice des camps Youhou!
Alexandra Ouellet
Courriel : alexandra.ouellet@youhou.zone
T. 1-877-931-6850 #102

Administration
Courriel : info@groupedomisa.com
T. 1-877-931-6850 #103

Coordonnateur/Coordonnatrice
Audrey-Ann Albert
Alyssa Marquis
Étienne Daigneault Courriel: coordo.st-jean@groupedomisa.com

1. Fonctionnement relatif à l'inscription

1.1 Modalités d'inscription

Par internet : Il est possible de procéder à l'inscription via *Qidigo* et sélectionner le camp Youhou! Saint-Jean-sur-Richelieu, Il est possible d'y accéder par le site http://youhou.zone/ pour y inscrire votre enfant.

1.2 Politique frais de retard et modification et/ou remboursement à une inscription

Le Camp Youhou! de la ville de : Saint-Jean-sur-Richelieu, accorde une annulation et/ou un remboursement dans un délai de 5 jours ouvrables (lundi au vendredi) avant le début de l'activité.

Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales, dans ce cas, joindre une preuve médicale à **info@groupedomisa.com .** Une demande de remboursement sera traitée dans les 15 jours ouvrables suivant la demande.

Des frais de 10,00$ seront ajoutés lorsqu'un paiement ne sera pas fait avant le 1er septembre 2023, un suivi par courriel ainsi que téléphonique seront fait, sans quoi les frais seront ajoutés automatiquement à votre facture.

Frais de chèque NSF (sans provision)

De manière à éviter des frais supplémentaires de 30.00$, il est de la responsabilité du parent de communiquer par courriel à dominique.huchette@groupedomisa.com avant la date inscrite sur le chèque et/ou s'il n'est pas encore encaissé, afin de modifier et/ou d'annuler le mode de paiement et de prendre entente avec le/la responsable des comptes payables.

Le Relevé 24 (RL-24) donnant droit au crédit d'impôt provincial vous sera acheminé par courriel avant le délai prescrit par la loi. **Il est primordial d'avoir fourni le ou les numéros d'assurance sociale (NAS), pour que les relevés soient émis au nom du ou des parents.**

Seulement un relevé est fourni pour tous les enfants d'une même famille (adresse identique), cependant il est possible de répartir la totalité des frais entre les parents 50% - 50%. Pour ce faire, Il est de la responsabilité des parents de mettre à jour les informations figurant dans le dossier de leur enfant sur *Qidigo* (plateforme d'inscription).

Loi 25

Considérant les modalités de la nouvelle Loi 25 qui régit La protection des renseignements personnels, notez que tous les renseignements personnels (nom, adresse, NAS,…) doivent obligatoirement être soumis par l'entreprise de la plate-forme d'inscription (Qidigo) et ce

avant le 31 décembre 2023. Par conséquent, il ne sera pas possible de fournir ce genre de renseignement par téléphone ou courriel.

**La Loi 25 exige que toute fonction permettant à une technologie d'identifier, de localiser ou d'effectuer un profilage d'une personne dont elle a recueilli des renseignements personnels doit être désactivée par défaut. **

2. Les heures d'animation du camp Youhou!

Les heures d'animation régulières sont de **9h00 à 16h00**.

N.B. Si vous pensez arriver en retard au camp de jour, il est primordial de communiquer avec les coordonnateurs du site pour qu'il puisse noter ce retard et bien vous accueillir lors de votre arrivée tardive

Les heures d'animation du service de garde sont de **7h00 à 9h00** et de **16h00 à 18h00**.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les parents ou les personnes titulaires de l'enfant. Il est donc **obligatoire** de nous avertir par téléphone au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé lors de l'inscription par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

---

3. Procédures pour les arrivées et les départs

3.1 Enfants non-inscrits au service de garde

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par courrier électronique puisque nous devrons avoir une preuve écrite de cette autorisation, les appels téléphoniques ne sont donc pas acceptés. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 8h45 et il doit quitter pour 16h15. Advenant le cas où votre enfant devrait rester plus tard que 16h15 sans être inscrit au service de garde, des frais supplémentaires s'appliqueront.

Frais de retard

Des frais de **5$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard au service de garde. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir nous téléphoner afin de nous informer d'un retard.

3.2 Sites : Collège militaire (complexe sportif) et École secondaire Marcellin-Champagnat

Arrivée et départ du lundi au vendredi (Collège militaire) :

Arrivée : 9h

L'arrivée se fera au terrain de football du centre sportif absolu. Il y aura un animateur présent sur le trottoir pour prendre le nom et le mot de passe de votre enfant. Par la suite, vous allez pouvoir aller vous stationner et accompagner votre enfant sur le terrain gazonné. S'il vous plaît, accompagner votre enfant jusqu'au terrain gazonné pour faire un déplacement sécuritaire dans le stationnement. À partir du terrain gazonné, les animateurs seront présents pour l'accueillir. Une fois que l'enfant est sous la responsabilité de l'animateur, vous allez pouvoir quitter.

Départ : 16h

Pour le départ, le service de garde ainsi que le non-service de garde seront au terrain de football. Vous allez pouvoir aller voir l'animateur responsable des mots de passe sur le bord du stationnement. Vous allez devoir lui dire le nom de votre enfant ainsi que le mot de passe que vous avez créé pour venir chercher votre enfant. Une fois votre enfant avec vous, vous allez pouvoir partir.

En cas de pluie, vous allez pouvoir venir porter et chercher votre enfant à la porte 3. Un animateur vous attendra à l'intérieur pour prendre les noms

Arrivée et départ du lundi au vendredi (Marcellin-Champagnat) :

Arrivée: 9h
L'arrivée se fera à l'arrière de l'école sur le terrain gazonné. Il y aura un animateur présent sur le trottoir pour prendre le nom et le mot de passe de votre enfant. Par la suite, vous allez pouvoir débarquer votre enfant sur le terrain gazonné.

En cas de pluie, vous allez pouvoir le déposer au même endroit. Un animateur se chargera de l'apporter dans le gymnase.

Départ: 16h

Pour le départ, les non-services de garde seront à l'avant de l'école sur le terrain gazonné. Vous allez pouvoir vous stationner dans le stationnement et par la suite aller voir l'animateur de votre enfant. Les jeunes seront assis en rang devant leurs animateurs. Vous allez pouvoir donner le mot de passe à l'animateur de votre enfant et par la suite quitter avec votre enfant. Pour la sécurité des enfants, AUCUN enfant n'a le droit d'aller rejoindre le parent à l'auto dans le stationnement. Vous devez venir le chercher sur le terrain gazonné et l'apporter à l'auto. Du moment où vous quittez avec votre enfant et qu'il n'est plus sur le terrain gazonné, il est sous votre responsabilité.

Les services de garde seront à l'arrière de l'école. À votre arrivée, veuillez rester dans votre auto stationnée le long du terrain gazonné. Un animateur va venir à votre fenêtre pour vous demander le nom et le mot de passe de votre enfant. Par la suite, restez à votre emplacement et un animateur va venir porter l'enfant à votre auto. S'il vous plaît, rester le long du terrain, gazonné pour qu'aucun enfant n'aille dans le stationnement.

En cas de pluie, si votre enfant N'EST PAS au service de garde, vous allez pouvoir venir le chercher à la porte de droite à l'avant de l'école. Si votre enfant EST au service de garde, vous allez pouvoir venir le chercher au même endroit que vous êtes venu le porter. Un animateur se chargera de venir le chercher dans le gymnase.

Nous vous demandons d'être compréhensif lors du départ des enfants. Il y aura un petit moment d'attente le temps que l'enfant se prépare.

** Si votre enfant arrive au camp par ses propres moyens, vous devez signaler son absence au coordonnateur le matin avant 9h00

---

4. Code de vie du campeur Youhou!

En tant qu'enfant campeur au camp Youhou! je m'engage à :

- Adopter un comportement sécuritaire qui ne met pas ma sécurité ou celle des autres en danger.
- Respecter les autres campeurs et animateurs pour garder ma bonne humeur.
- Respecter les consignes.
- Respecter le matériel.
- Respecter l'environnement et le lieu du camp.
- Avertir avant de partir
- Participer pour m'amuser
- Trouver des solutions non-violentes et contrôler mes réactions.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit sera envoyé aux parents par les membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.

2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.

3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.

4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

---

5. Dans mon sac :

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses affaires. Il serait aussi important de pouvoir laisser le sac à dos utiliser au camp pour minimiser les risques de propagation. Vous pourrez donc changer le matériel quelques fois par semaine, par exemple le maillot de bain, la serviette ainsi que du linge de rechange.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être **IDENTIFIÉ** :

- **Casquette ou chapeau;**
- **Maillot de bain;**
- **Casque de bain;**
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur)
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch **froid**, 2 collations **santé**);
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales).
- **Une gourde personnelle** (avec le nom inscrit)
- Désinfectant pour les mains *Optionnel*

N.B. Nous prenons pour acquis que les enfants ont été crèmés (crème solaire) avant la journée de camp le matin à la maison.

---

6. Code vestimentaire

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
- Souliers de course
- Chapeau, casquette
- Éviter les bijoux

---

7. Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez-vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.

- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

---

8. Objets personnels

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est **INTERDIT** d'apporter des objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale de la maison, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

---

9. Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites (poux).
- Perte d'odorat
- Étourdissement

Ou tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19

*Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.

Si certains symptômes liés à la Covid-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou tuteur responsable.

---

10. Administration des médicaments

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.

---

11. Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter de mettre dans la boîte à lunch les aliments

contenant les ingrédients suivants:

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

---

12. Baignade

- La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur en collaboration avec nos animateurs.

- Des animateurs font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du camp Youhou! Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.

- Les enfants iront à la piscine:
  Marcellin-Champagnat : Le mardi
  _ : Du lundi au vendredi

- Les enfants auront une période de kayak le:
  Marcellin-Champagnat : Le mardi
  Collège militaire : Le jeudi

- Les enfants iront au Centre-de-Plein-Air Ronald-Beauregard le vendredi

---

13. Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas

d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint

---

14. Coordonnées et informations

Veuillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) au courant de l'été, en avisant directement l'équipe de coordination au coordo.st-jean@groupedomisa.com

---

15. Sorties

Chaque mercredi, une sortie est offerte aux enfants pour le plaisir de tous. Suivant **un coût supplémentaire**, votre enfant pourra participer à la sortie offerte pendant la semaine.

N.B : Pour avoir accès à la sortie hebdomadaire, votre enfant doit être préalablement inscrit pour la semaine de camp.

Voici les sorties offertes pour l'été 2023 :

Semaine 1 : Funtropolis
Semaine 2 : Parc Aquatique Bromont
Semaine 3 : Arbraska
Seamine 3 : Clip N'Climb
Semaine 4 : Croisière AML
Semaine 5 : Espace pour la vie
Semaine 6 : Parc Safari
Semaine 7 : Exporail
Semaine 8 : Ninja Factory

Durant cette sortie, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.

Le départ des enfants se fera du site à Saint-Jean-sur-Richelieu, auquel votre enfant est inscrit vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30.** Il est possible que nous devions changer ces heures pour certaines sorties qui se trouve à être plus éloignés du site de camp. Ces

changements vous seront toujours mentionnés dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi aussi.

Aucun repas chaud ne sera accepté lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-onde. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

---

16. Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.

2- Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.

3- Administrer les premiers soins *(selon les compétences acquises)* avec une protection individuelle (un masque et des gants).

4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.

5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

Nous vous invitons à apprendre la chanson du camp Youhou! avec votre enfants avant le début du camp.

https://www.youtube.com/watch?v=DeoAqYXBAZM

Youuuuuuuuuuuuuuuuuhouuuuuuuuuuuuuuuuuuuu!

Dans la fabrique du camp Youhou!
Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)

Pas besoin de marteau ni de clou
On construit l'inoubliable à coup de journée
Dans la fabrique du camp Youhou!
Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)

On a seulement besoin de vous
On a seulement besoin de vous (Enfant qui répète)

Pour bâtir avec nous
On construit l'inoubliable à coup de journée
Dans la fabrique du camp Youhou!
Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)

Une pile de souvenirs découpés
Un pile de souvenirs découpées (Enfant qui répète)

Dans une mosaïque d'activité

On construit l'inoubliable à coup de journée
Dans la fabrique du camp Youhou!
Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)

Et en attendant de revenir
Et en attendant de revenir (Enfant qui répète)

J'ai ce petit quelque chose dans ma boîte à souvenir

Tic tac tic tac toute une journée
Tic tac tic tac tellement vite passé
Tic tac tic tac vite une autre journée
Tic tac tic tac c'est trop vite passé

On construit l'inoubliable à coup de journée
Dans la fabrique du camp Youhou!
Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)

En vous souhaitant un bel été!

L'équipe Youhou! 2023.